

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2020

---

VISANT L'OUVERTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AUX PERSONNES ATTEINTES DE  
DIABÈTE - (N° 2608)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
Mme Firmin Le Bodo

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à améliorer l'accès à certaines professions des personnes atteintes de maladies chroniques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi afin de le rendre conforme aux dispositions adoptées en commission des Affaires sociales. La commission des Affaires sociales a en effet souhaité élargir le dispositif à toutes les maladies chroniques, et non plus au seul diabète.